

CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



World Health
Organization

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy - Tel: (+39) 06 57051 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Agenda Item 2

NFSDU/43 CRD 10

JOINT FAO/WHO FOOD STANDARDS PROGRAMME

CODEX COMMITTEE ON NUTRITION AND FOODS FOR SPECIAL DIETARY USES

Forty-third Session

Düsseldorf, Germany

7 – 10 March with report adoption by virtual mode on 15 March 2023

MATTERS REFERRED TO THE COMMITTEE BY THE CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION AND/OR OTHER SUBSIDIARY BODIES

Comments by Mali, Niger, Nigeria

MALI

Dossier 1: Réponse du CCFL46 concernant les profils nutritionnels

Contexte: Le CCNFSDU avait sollicité le CCFL (Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires) pour déterminer si les profils nutritionnels élaborés par le CCNFSDU pouvaient servir de support aux travaux sur l'étiquetage nutritionnel sur le devant des emballages (FOPNL) et dans quelle mesure ils seraient pris en compte lors de l'élaboration du FOPNL. Le CCFL avait convenu d'informer le CCNFSDU que les travaux sur les lignes directrices relatives à l'étiquetage nutritionnel sur le devant des emballages étaient achevés et ne dépendaient pas des travaux sur les profils nutritionnels au sein du CCNFSDU (REP21/FL Para 99 (iii))

Position: Le Mali prend note de la réponse du CCFL à cette demande.

Dossier 2: Demande du CCMAS41 au sujet des modalités pour les fructanes, le bêta-carotène et le lycopène dans les préparations pour nourrissons.

Contexte : CCNFSDU41 avait envoyé une demande au CCMAS (Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage) pour adopter deux méthodes : AOAC 2016.13 / ISO DIS 23443 pour le bêta-carotène et le lycopène ; et AOAC 2016 17 / ISO DIS 22579 | IDF 241 pour l'approbation des fructanes en tant que Type II et l'inclusion dans la norme CXS 234-1999 en tant que méthode d'analyse standard pour les préparations pour nourrissons et les préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales (CXS 72-1981) (REP20/NFSDU, Para 197).

En réponse, le CCMAS41 avait convenu d'informer le CCNFSDU que les méthodes pour les fructanes, le bêta-carotène et le lycopène n'étaient pas approuvées, car il n'y avait pas de dispositions d'accompagnement prévues dans la norme pour les préparations pour nourrissons et les préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales (CXS 72-1981) et à inviter le CCNFSDU à étayer sa proposition quant aux méthodes pour ces ingrédients/nutriments (REP21/MAS, Para 8).

Position: Le Mali propose que le CCMAS se penche sur les méthodes d'adoption de CXS 234.

Justification: CXS 72 et CXS 74, qui sont tous deux des produits destinés aux nourrissons plus âgés et aux jeunes enfants, ne préconisent pas l'utilisation du fructose, d'où la nécessité de prévoir une méthode permettant de déterminer la teneur en fructose. De même, le lycopène, qui est un caroténoïde (bêta-carotène), serait utile pour déterminer le niveau de vitamine A. Si les méthodes ne sont pas pertinentes, le CCMAS devrait prévoir des orientations quant à la façon dont le fructose, le lycopène et les caroténoïdes doivent être testés

Dossier 3: Le CCEXEC83 a donné les directives suivantes aux comités du Codex : Au moment d'établir l'ordre de priorité et d'entreprendre des travaux sur de nouvelles normes ou la révision de normes et de directives relatives à la composition des aliments, les comités devraient être particulièrement vigilants quant aux efforts mondiaux déployés pour atteindre les objectifs en matière de santé et de nutrition par la réduction des facteurs de risque des maladies non transmissibles (MNT) tels que l'apport en sodium.

Position: Le Mali est favorable aux directives proposées par le CCEXEC83.

Justification: Lors de l'élaboration des textes du Codex, il est primordial de prendre en compte les travaux de l'OMS sur la réduction des MNT afin de garantir l'harmonisation des objectifs de santé publique du Codex et ceux de l'OMS en matière de MNT.

NIGER

Dossier 1 : Réponse du CCFL46 concernant les profils nutritionnels

Contexte : Le CCNFSDU avait sollicité le CCFL (Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires) pour déterminer si les profils nutritionnels élaborés par le CCNFSDU pouvaient servir de support aux travaux sur l'étiquetage nutritionnel sur le devant des emballages (FOPNL) et dans quelle mesure ils seraient pris en compte lors de l'élaboration du FOPNL. Le CCFL avait convenu d'informer le CCNFSDU que les travaux sur les lignes directrices relatives à l'étiquetage nutritionnel sur le devant des emballages étaient achevés et ne dépendaient pas des travaux sur les profils nutritionnels au sein du CCNFSDU (REP21/FL Para 99 (iii)).

Position : Le Niger prend note de la réponse du CCFL à cette demande.

Dossier 2 : Demande du CCMAS41 au sujet des modalités pour les fructanes, le bêta-carotène et le lycopène dans les préparations pour nourrissons.

Contexte : CCNFSDU41 avait envoyé une demande au CCMAS (Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage) pour adopter deux méthodes : AOAC 2016.13 / ISO DIS 23443 pour le bêta-carotène et le lycopène ; et AOAC 2016 17 / ISO DIS 22579 | IDF 241 pour l'approbation des fructanes en tant que Type II et l'inclusion dans la norme CXS 234-1999 en tant que méthode d'analyse standard pour les préparations pour nourrissons et les préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales (CXS 72-1981) (REP20/NFSDU, Para 197).

En réponse, le CCMAS41 avait convenu d'informer le CCNFSDU que les méthodes pour les fructanes, le bêta-carotène et le lycopène n'étaient pas approuvées, car il n'y avait pas de dispositions d'accompagnement prévues dans la norme pour les préparations pour nourrissons et les préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales (CXS 72-1981) et à inviter le CCNFSDU à étayer sa proposition quant aux méthodes pour ces ingrédients/nutriments (REP21/MAS, Para 8).

Position : Le Niger propose que le CCMAS se penche sur les méthodes d'adoption de CXS 234.

Justification : CXS 72 et CXS 74, qui sont tous deux des produits destinés aux nourrissons plus âgés et aux jeunes enfants, ne préconisent pas l'utilisation du fructose, d'où la nécessité de prévoir une méthode permettant de déterminer la teneur en fructose. De même, le lycopène, qui est un caroténoïde (bêta-carotène), serait utile pour déterminer le niveau de vitamine A. Si les méthodes ne sont pas pertinentes, le CCMAS devrait prévoir des orientations quant à la façon dont le fructose, le lycopène et les caroténoïdes doivent être testés.

Dossier 3 : Le CCEXEC83 a donné les directives suivantes aux comités du Codex : Au moment d'établir l'ordre de priorité et d'entreprendre des travaux sur de nouvelles normes ou la révision de normes et de directives relatives à la composition des aliments, les comités devraient être particulièrement vigilants quant aux efforts mondiaux déployés pour atteindre les objectifs en matière de santé et de nutrition par la réduction des facteurs de risque des maladies non transmissibles (MNT) tels que l'apport en sodium.

Position : Le Niger est favorable aux directives proposées par le CCEXEC83.

Justification : Lors de l'élaboration des textes du Codex, il est primordial de prendre en compte les travaux de l'OMS sur la réduction des MNT afin de garantir l'harmonisation des objectifs de santé publique du Codex et ceux de l'OMS en matière de MNT.

NIGERIA

A. Matters for information

1. CAC45 adopted the Guidelines for Ready-to-Use Therapeutic Foods (RUTF) with editorial amendments proposed by WHO on the definition for severe acute malnutrition.
2. CAC44 recommended that Rule XI (7) and (8) of the Procedural Manual should be interpreted to include a virtual setting with respect to Codex sessions and CCEXEC.
3. CAC44 support the ongoing work by CCEXEC on the guidance for Chairpersons and Members on the consistent application of the Statements of Principle of Science in Codex work.
4. CAC44 agreed that the celebration of Codex 60th Anniversary (2023) should be an occasion to promote Codex work, raise awareness about food safety and quality, by members.
5. CAC45 recognized the importance of Codex work in the development of international standards aimed at protecting consumer health and ensuring fair practices in the food trade; encouraged members to submit proposals related to NFPS using existing Codex mechanisms,

B. Matters for action

CCNFSDU42 agreed to consider at CCNFSDU43 the following:

- **The reply from CCFL46 relating to nutrient profiles:** CCFL informed CCNFSDU that the work on Guidelines for Front of Pack Nutrition Labelling was completed and was not affected by the work on Nutrient Profiles developed by CCNFSDU.

Comment: Nigeria notes the response from CCFL.

- **The request from CCMAS41 relating to the methods for fructans, beta-carotene and lycopene in infant formula.** -CCMAS did not endorse the methods saying there were no provisions to support the requests in the Standard for Infant Formula and Formular for Special Medical Purposes Intended for Infants, therefore requested CCNFSDU to provide the rationale.

Comment: Nigeria thanks CCMAS for the response and propose that CCMAS should reconsider the specified methods for adoption in CXS 234.

Justification: There is need to have the method to determine the fructose content and to control the use of fructose in these products. The method for beta-carotene and lycopene(carotenoid) is also important to determine the Vitamin A content of the product, because beta-carotene are precursors of Vitamin A.

New standards or review of standards and guidelines

CCEXEC83 agreed to request that Codex committees, when prioritizing and undertaking work on new standards or the review of standards and guidelines relating to composition of foods, to have due regard to on-going global efforts to achieve health and nutrition related goals.

Comment: Nigeria agrees with CCEXEC83 on the guidance provided.

Justification: The importance of food and nutrition in public health intervention to support global efforts to achieve health and nutrition goals is well documented, therefore Codex standards should align with it.